

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un forage d'eau destiné à l'irrigation des parcelles exploitées par Monsieur BOURGINE.

Il est précisé que jusqu'à présent, l'irrigation de ces terres est assurée par un prélèvement à partir du forage BSS000ZYPG appartenant à la CUMA "les terres de Mézières", celle-ci étant actuellement en cours de liquidation et que le volume de prélèvement demandé est déjà alloué par l'OUGC (global de 278 400 m³/an).

Le projet vise donc à la création d'un nouveau forage destiné à permettre à Monsieur Bourgine de prélever les volumes qui était auparavant prélevés sur le forage BSS000ZYPG. Ainsi aucun volume supplémentaire ne sera prélevé sur la ressource locale. Il est toutefois précisé que le forage BSS000ZYPG sera conservé par son propriétaire.

La nappe visée est celle contenue dans la Craie du Séno-Turonien du bassin de la Maine (Code entité régionale 121AA).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du forage sera scindée en plusieurs phases

Phase n°1 - Sondage de reconnaissance

- Sondage de reconnaissance jusqu'à 65 mètres

Si les résultats sont positifs :

Phase n°2 - Transformation du Sondage de reconnaissance en forage exploitation

- Alésage de la partie supérieure Ø 560 mm jusqu'à -18 m,
- Pose d'un tubage acier de soutènement Ø 457mm jusqu'à 18 m et cimentation sous pression
- Alésage du réservoir Ø 445mm jusqu'à -65 mètres.
- Mise en place d'une colonne de captage PVC de diamètre 300/330 mm sur toute la hauteur avec crépines (slot 3mm) en face des zones de production (20-64 mètres) et décanteur de fond et gravillonnage (6/10) de -65m jusqu'en surface),

Phase n°3 – Développement/ Nettoyage

- Nettoyage et mise en eau claire de l'ouvrage à l'émulseur (air-lift double colonne) et développement à l'air lift,

Phase 4 - Essais de pompage

- Réalisation des essais par palier (4 paliers enchaînés) puis d'un essai longue durée (24h)

A l'issue des travaux de forage, celui-ci fera l'objet d'un aménagement de surface (dalle de protection périphérique de 3m², mise en place d'un citerneau de protection) et il sera équipé d'une pompe immergée d'une capacité maximale de 200 m³/h.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le forage sera utilisé pour l'alimentation du réseau d'aspersion desservant les parcelles de Monsieur Bourgine, toutes situées autour du hameau de Mézières (surface irriguée totale : 280,7 Ha) (cf. plan des surfaces irriguées en annexe).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures Loi sur l'Eau (Rubriques IOTA)

- Rubrique 1.1.1.0 - Création de forage y compris essais de pompage - Déclaration
- Rubrique 1.3.1.0 - Prélèvements en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) à un débit supérieur à 8m³/h - Autorisation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale de la zone de travaux (plate forme provisoire) :	200 m ²
Débit de pompage testé durant 24 heures consécutives	200 m ³ /h (4800 m ³ pour l'essai)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Bas de la Pièce"

Commune de
Beauce-La-Romaine,
hameau de Mézières)

Coordonnées géographiques¹

Long. E 1° 22' 49" 7 Lat. 47° 56' 49" 30N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ' ___ " Lat. ___ ° ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ' ___ " Lat. ___ ° ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 2,3 kilomètres au N-NO du site de prospection. Il s'agit de de la ZNIEFF de type II n°240003968 " VALLEE DE L'AIGRE ET VALLONS ADJACENTS".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Beauce La Romaine (41) est située en zone de répartition des eaux pour l'ensemble des masses d'eau à partir du sol (Arrêté préfectoral n° 2006-272-3 du 29 septembre 2006).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 3 kilomètres au N - NO du projet de forage au niveau du lieu dit "La Fressuriere" sur la commune voisine de "Cloyes-les-Trois-Rivières". Il est référencé sous le n°FR2400553 - Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature, le projet engendrera en phase d'exploitation des prélèvements dans la Craie du Séno-Turonien du bassin de la Maine (Code entité régionale 121AA). Le volume de prélèvement envisagé est de 278 400 m ³ /an. Il est toutefois rappelé que ce forage étant un ouvrage de remplacement d'un ouvrage existant, volume de prélèvement envisagé est, dans le cadre de la gestion par l'OUGC, déjà alloué à monsieur Bourgine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le volume de prélèvement envisagé viendra se substituer en totalité à celui déjà prélevé par Monsieur Bourgine sur le forage agricole n° BSS000ZYPG appartenant à la CUMA "les terres de Mézières", celle-ci étant actuellement en cours de liquidation. Le forage BSS000ZYPG sera néanmoins conservé par son propriétaire actuel. Les prélèvements réalisés à partir de ce nouveau forage seront sans incidences supplémentaires sur le fonctionnement de la ressource souterraine locale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais de forage (cuttings) issus des opérations de forage seront produits. Ces déblais (cuttings) seront formés d'une boue sableuse et/ou calcaire beige à gris. Ils seront stockés, confinés puis évacués à l'issue du chantier. Le volume mis en jeux est estimé à environ 25 m ³ de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles concernées par le projet sont des parcelles appartenant à Monsieur Bourgine, demandeur du projet, et le site de prospection retenu n'est pas localisé dans une zone écologique remarquable. En phase de chantier toutes les mesures nécessaires pour limiter la perturbation de l'environnement de la zone de travail seront mises en place.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'issue des travaux de création, l'emprise du forage sera limitée à une emprise d'environ 10m ² centrée sur le forage. Ce forage occupera une partie du champs agricole cadastré en parcelle YH-15. toutefois conformément à la réglementation une zone de 100 m ² centrée sur l'ouvrage sera neutralisée et laissée exempte de cultures.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement durant la phase de travaux (3 + 5 semaines max) et limité aux véhicules légers de transport du personnel et aux camions pour la livraison des équipements et matériaux (2 ou 3 camions). L'accès au site de forage se fait par la route Mezières-Ouzouer puis par le chemin agricole en bordure sud de la parcelle YH-15.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront limitées aux phases de travaux : Les nuisances sonore diurnes (uniquement aux heures de travail ouvrées). Compte tenu de l'éloignement des premières habitations (> 500 mètres), les nuisances vis à vis des riverains seront négligeables.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la période de foration (5 semaines).
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la foration, il ne sera pas effectué de rejets liquides. La boue de forage sera recyclée et circulera en circuit fermé. Après foration, l'ouvrage fera l'objet d'une première phase de nettoyage. Ces eaux potentiellement chargées en argiles seront préalablement décantées dans des bourniers aménagés à cet effet. Les eaux claires issues des pompages d'essai seront directement évacuées vers les fossés situés à proximité. Le volume total des rejets est estimé à 5000m3 (développement à la pompe+ essais de pompage).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets inertes générés sont les cuttings de forage ainsi que les boues argileuses de forage (bentonite), sans dangers pour l'environnement. Ils seront collectés et envoyés en décharge adaptée par l'entreprise de forage à l'issue des travaux. Les autres déchets susceptibles d'être produits (emballages pour l'essentiel) seront évacués vers des décharges adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu de la nature du projet, de l'implantation du site de prospection en lisière de parcelle agricole, le projet sera sans impacts sur l'environnement local.

Concernant l'incidence du projet sur la ressource souterraine, il est rappelé que les prélèvements envisagés à partir de ce nouveau forage viendront se substituer à ceux actuellement prélevés par Monsieur Bourguine sur le forage BSS000ZYPG appartenant à la CUMA "les terres de Mézières", actuellement en cours de liquidation et que le volume de prélèvement demandé est déjà alloué par l'OUGC (global de 278 400 m3/an).

Par ailleurs, il est précisé que excepté les eaux produites lors des phases d'essais de pompage (eaux claires), aucun rejets ne sera effectué en phase travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné la conception de l'ouvrage d'exploitation, sa localisation, l'absence d'impacts identifiés sur l'environnement en phase travaux et le fait que les prélèvements envisagés, par ailleurs déjà autorisés dans le cadre de l'attribution des quotas de prélèvement par l'OUGC, viendront se substituer à ceux actuellement sur le forage BSS000ZYPG l'évaluation environnementale de ce projet ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le

Signature

